



GARDINIER

---

Charte Éthique

---

---

# SOMMAIRE

PRÉSENTATION DU GROUPE	P 3
DATES CLÉS	P 4
ORGANISATION JURIDIQUE	P 5
UNE COLLECTION DE MAISONS	P 6
CHARTRE ÉTHIQUE	P 7-30
ANNEXES	P 31-39

---



Thierry et Laurent Gardinier

### GARDINIER, UNE AVENTURE FAMILIALE

Fondée par les frères Gardinier, cette collection de Maisons uniques détient une place centrale dans le secteur de l'art de recevoir en France.

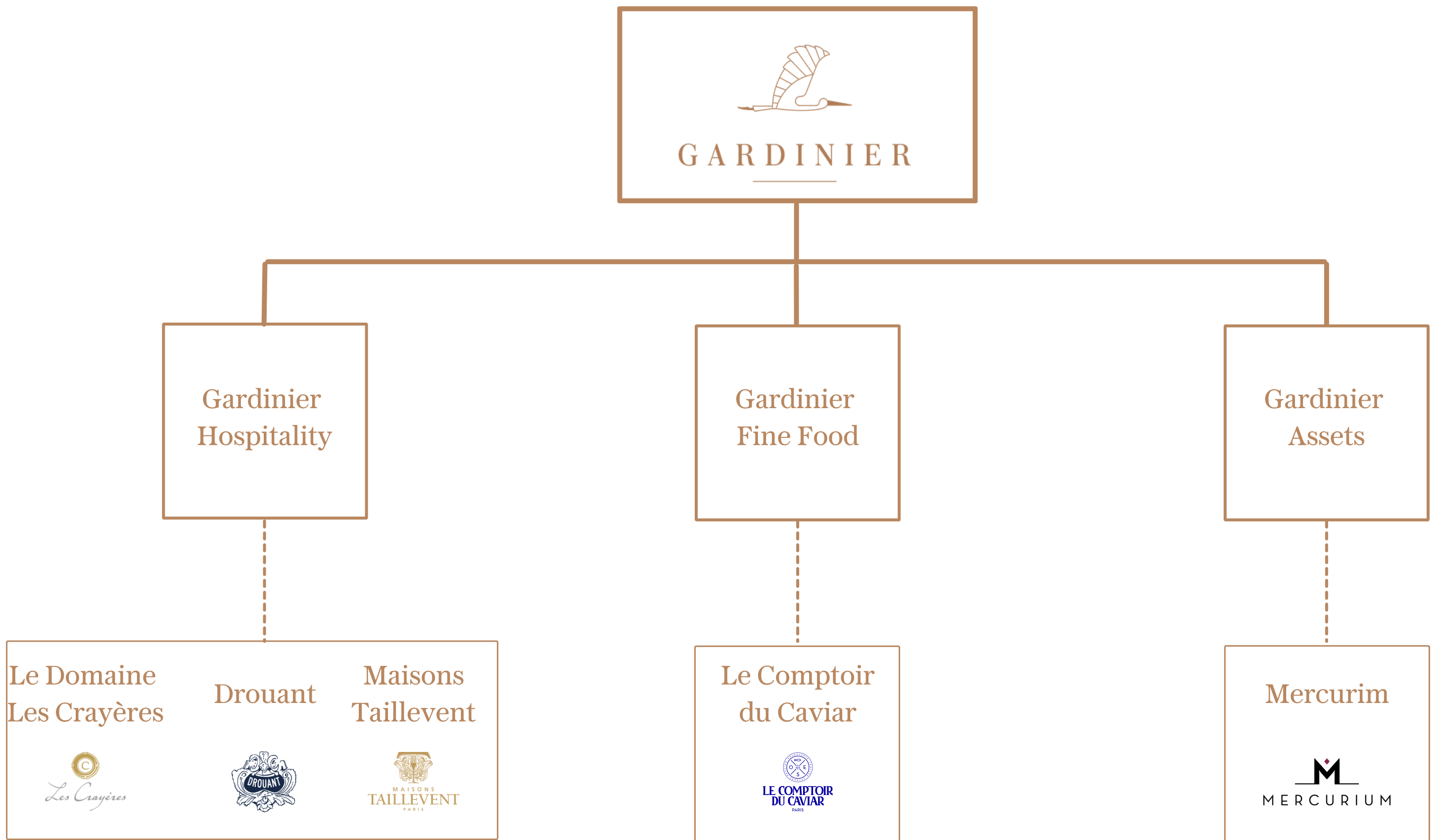
« Valoriser les patrimoines vivants de nos maisons, la gastronomie, le vin et l'hospitalité ; et les inscrire dans leur temps. »



FONDÉ EN 1927, LE GROUPE FAMILIAL A ÉTÉ CRÉÉ PAR UNE SUCCESSION DE PLUSIEURS GÉNÉRATIONS D'ENTREPRENEURS ÉTABLIS SUR LES CONTINENTS EUROPÉENS ET NORD-AMÉRICAINS.

<p><b>1927</b> Lucien Gardinier lance son entreprise dans la transformation et la distribution d'engrais.</p>	<p><b>Début des années 50</b> Création du Champagne « Domaine de Commetreuil » par Lucien Gardinier.</p>
<p><b>1950 - 1970</b> L'entreprise passe du statut d'entreprise de taille moyenne à celui de multinationale, implantée en Europe et aux États-Unis.</p>	<p><b>Années 70</b> François et Xavier Gardinier (fils de Lucien) acquièrent le Champagne Lanson et le Champagne Pommery (revendus dans les années 80) ainsi que le premier Relais &amp; Châteaux aux États-Unis.</p>
<p><b>Années 80</b> Xavier Gardinier crée <b>le Domaine Les Crayères</b> en Champagne, il acquiert le Château Phélan Ségur dans le Bordelais (revendu en 2018).</p>	
<p><b>2013</b> Ouverture de la boutique <b>Les Caves de Taillevent</b> à Beyrouth au Liban.</p>	<p><b>2011</b> <b>Maisons Taillevent</b> rejoint le groupe Gardinier.</p>
<p><b>2018</b> Le restaurant <b>Drouant</b> rejoint le groupe Gardinier. Les Caves de Taillevent ouvrent une nouvelle boutique à Tokyo.</p>	<p><b>2015</b> <b>Le Comptoir du Caviar</b> rejoint le groupe Gardinier. Le restaurant Les 110 de Taillevent est créé à Londres, dans le quartier de Marylebone.</p>
<p><b>2022</b> La seconde boutique parisienne Les Caves de Taillevent Victor Hugo ouvre dans le 16ème arrondissement de Paris.</p>	<p><b>2020</b> La société <b>Les Expériences de Taillevent</b> est créée.</p>
<p><b>2024</b> Les frères Gardinier font appel à un développeur pour accompagner le déploiement des Marques du Groupe à l'international.</p>	<p><b>2023</b> Drouant, les Maisons Taillevent et le Domaine Les Crayères ont atteint une maturité qui consolide leur positionnement.</p>







## Maisons Taillevent

### Restaurants

Le Taillevent    
Les 110 de Taillevent Paris - Londres

### Boutiques

Les Caves de Taillevent  
Paris 08 - Paris 16  
Beirut - Tokyo - Yokohama

### Services

Les Expériences de Taillevent



## Domaine Les Crayères



### Restaurants

Le Parc   
Le Jardin 

### Hôtel \*\*\*\*\*

Le Château 



## Drouant

### Restaurant

Drouant  
Lieu du prix Goncourt et Renaudot



## Le Comptoir du Caviar

### Boutique en ligne

Le Comptoir du Caviar

### Atelier de production

Le Comptoir du Caviar Mulcent



# CHARTRE ÉTHIQUE

• NOS ENGAGEMENTS	P 8
• FONDEMENTS ÉTHIQUES DU GROUPE	P 9
• RESPECT DE LA LÉGISLATION	P 11
• RESPECT DES PERSONNES	P 12
• SANTÉ ET SÉCURITÉ – LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LE HARCELEMENT – HANDICAP	P 13
• RELATIONS AVEC LES CLIENTS, FOURNISSEURS ET AUTRES PARTENAIRES COMMERCIAUX	P 15
• CONCURRENCE LOYALE	P 18
• LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	P 19
• CONFLIT D'INTÉRÊT	P 21
• SINCÉRITÉ DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE	P 22
• COMMUNICATION AVEC LES TIERS : MÉDIAS, RÉSEAUX SOCIAUX, INVESTISSEURS ET AUTORITÉS	P 23
• CONFIDENTIALITÉ	P 24
• PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	P 25
• PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE	P 27
• ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA CHARTE	P 29
• CONTACTS POUR INFORMATIONS	P 30

**CETTE CHARTE ÉTHIQUE EST ARTICULÉE  
AU TRAVERS DES DOMAINES SUIVANTS :**

- Fondements éthiques du groupe
- Respect de la législation
- Respect des personnes
- Santé et sécurité - lutte contre les discriminations et le harcèlement – handicap
- Relations avec les clients, fournisseurs et autres partenaires commerciaux
- Concurrence loyale
- Lutte contre la corruption
- Conflit d'intérêt
- Sincérité de l'information comptable et financière
- Communication avec les tiers : médias, réseaux sociaux, investisseurs et autorités
- Confidentialité
- Propriété intellectuelle
- Protection de l'environnement - responsabilité sociétale

**Entrée en vigueur de la charte**

**Contacts pour informations**



## FONDEMENTS ÉTHIQUES DU GROUPE

**Par ses origines et à travers ses activités liées à la terre et aux arts, la famille Gardinier est, par essence, profondément attachée aux patrimoines culturels, humains et naturels, à la préservation des ressources et à l'avenir de notre environnement.**

Cette conduite est adoptée comme un état moral naturel et inné.  
Il est dès lors logique de rédiger ces codes de conduite,  
pour en établir une "Charte Éthique".

En lien avec la mission entrepreneuriale commerciale,  
la Charte Éthique définit les principes et valeurs auxquels le groupe Gardinier  
et l'ensemble de ses affiliés et licenciés adhèrent.

Ces derniers devront respecter le cadre établi dans la présente charte.

Des adaptations sont cependant envisageables  
et devront être expressément validées par la direction du groupe Gardinier,  
en particulier pour ceux dont la législation diffère de celle de la France.



**L'intégrité, l'éthique, la responsabilité sociétale, la loyauté, le respect de la personne, la lutte contre la corruption et contre la concurrence déloyale** constituent des valeurs fondamentales du Groupe. Ces valeurs exigent le respect des lois et des conduites empreintes d'une déontologie évidente.

---

**Cette charte éthique s'applique à tous les collaborateurs du groupe Gardinier** (mandataires sociaux, directeurs, cadres, employés, etc.) et, par extension, à tous les acteurs de la « sphère » Gardinier, tels que ses clients BtoB, fournisseurs et prestataires, conseils, partenaires, commissaires aux comptes, consultants, sous-traitants, agents et autres intermédiaires représentant dans leur action le groupe Gardinier.

---

**Chaque collaborateur, quel que soit son niveau hiérarchique,** se doit d'appliquer, dans la limite de ses fonctions et de ses responsabilités, les règles énoncées ci-après. Celles-ci s'inscrivent dans le cadre d'une exécution loyale et de bonne foi de son contrat de travail ou de son mandat social, et il lui appartient également de veiller à ce qu'elles soient appliquées au sein de son équipe ou par les personnes placées sous sa responsabilité.

---

**Les collaborateurs ne respectant pas les lois ou réglementations applicables, ou les principes de cette charte,** s'exposent à des mesures disciplinaires conformément aux règlements intérieurs et/ou dispositions légales.

---

**Toute contribution en nature ou financière octroyée à des partis politiques, des hommes politiques, des groupes de pression, des groupes de défense des droits** devra faire l'objet de divulgation publique après accord de la direction du groupe Gardinier.



## RESPECT DE LA LÉGISLATION

**Le groupe Gardinier s'engage à rester en pleine conformité avec les lois, les règles et les règlements des pays dans lesquels l'une, a minima, des Marques opère.**

Le respect de la législation locale constitue une valeur incontournable, et le cas échéant, prévaut sur la Charte Éthique.

Tous les collaborateurs sont tenus de s'informer des règles et dispositions en vigueur dans l'entreprise, relevant de leur domaine de responsabilité, de les respecter, et de se rapprocher des services compétents en cas de doute ou pour toute information complémentaire.



## RESPECT DES PERSONNES

La gestion des ressources humaines, l'animation des équipes, ainsi que les relations entre collaborateurs sont fondées sur les principes de confiance, de respect mutuel, et de traitement digne de chacun.

**Le groupe Gardinier applique une politique de ressources humaines équitable, conforme aux lois et proscrit toute forme de discrimination.**

Toute pression, poursuite ou harcèlement, à caractère moral ou sexuel, est strictement interdite.

Chaque collaborateur bénéficie du respect de sa vie privée, notamment à travers l'application de la réglementation relative aux données informatiques.

**Le groupe Gardinier a pour préoccupation permanente d'assurer la sécurité de ses collaborateurs dans l'exercice de leur activité.**



## SANTÉ ET SÉCURITÉ - LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LE HARCELEMENT - HANDICAP

**La santé, la sécurité et le bien-être des collaborateurs sont au cœur des engagements du groupe Gardinier.** Le respect, l'écoute, la confiance et la proximité sont les principes qui guident nos relations humaines au quotidien.

Les encadrants du Groupe veillent activement à promouvoir ces valeurs, conformément aux « Principes d'encadrement », contribuant ainsi à l'identité et à la réussite des établissements du groupe.

**Le groupe Gardinier s'engage à garantir un environnement de travail sûr, respectueux et inclusif.** Toute forme de discrimination fondée notamment sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'origine ethnique, la religion, l'âge, le handicap, les opinions politiques ou l'exercice de mandats syndicaux est strictement proscrite.

Le harcèlement, sous toutes ses formes, est prohibé et sanctionné conformément aux législations en vigueur.

Le groupe défend l'égalité des chances et traite l'ensemble des collaborateurs avec respect et équité, à chaque étape des parcours professionnels. Il rejette toute forme de travail forcé et interdit le travail des enfants de moins de 15 ans, conformément aux conventions internationales.

Par ailleurs, nous attachons une vigilance particulière à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, sous la responsabilité de la Direction des Ressources Humaines et des encadrants.



**Le groupe Gardinier propose à ses collaborateurs des opportunités de formation**  
adaptées à leur domaine d'activité et aux exigences de leurs métiers.

Il encourage la multiculturalité en réunissant  
plus de 15 nationalités différentes  
au sein de ses établissements  
et veille à promouvoir un environnement  
inclusif pour tous.

Il mène également une politique active  
en encourageant l'emploi et l'intégration  
des personnes en situation de handicap,  
et en accompagnant les collaborateurs concernés  
tout au long de leur parcours professionnel.

Enfin, le groupe Gardinier  
s'assure du respect de ces engagements  
au sein de ses établissements licenciés.



## RELATIONS AVEC LES CLIENTS, FOURNISSEURS ET AUTRES PARTENAIRES COMMERCIAUX

### **Le groupe Gardinier privilégie les fournisseurs qui partagent ses valeurs**

et effectue un contrôle rigoureux de ses sources d'approvisionnement de manière régulière. Chaque produit est sélectionné de manière à garantir une offre respectueuse de l'environnement et une alimentation saine et équilibrée.

Il favorise l'agriculture raisonnée ainsi que des labels de qualité tels que HVE, AOP ou AOC afin de garantir à ses consommateurs l'utilisation de produits de qualité. Les restaurants du groupe garantissent une traçabilité complète sur les ingrédients utilisés.

Dans le même esprit, il privilégie les poissons et crustacés issus de pêche durable ou de l'aquaculture responsable.

### **Le groupe Gardinier accorde une importance fondamentale à la satisfaction clients**

et la qualité de service. Il traite ses clients comme ses équipes, dans le respect des valeurs énoncées en préambule et répond à toute réclamation dans les meilleurs délais.

**Le groupe Gardinier met tout en œuvre pour garantir la qualité des denrées alimentaires et protéger la santé et la sécurité de ses clients.** Tous les collaborateurs s'engagent à connaître, appliquer et faire respecter les procédures relatives au stockage, à la manipulation, à la préparation à l'hygiène, à la sécurité et au service des produits proposés par les établissements du groupe. Enfin, il s'engage à veiller en permanence à l'observation et l'amélioration de ses pratiques et de ses standards de qualité.



L'action commerciale du groupe, en France comme à l'international, s'exerce dans le strict respect des réglementations locales, que chaque collaborateur s'applique à connaître et à observer.

Les paiements effectués par ou au nom du groupe Gardinier, ou de l'une de ses filiales, à des agents étrangers ou représentants gouvernementaux doivent correspondre exclusivement à des services effectivement rendus, et être proportionnés à la nature de ces services.

En aucun cas, un partenaire ne doit verser de sommes à des représentants de l'État en violation de la loi, ni tenter de les inciter à établir des relations commerciales avec le groupe.

Les partenaires sont tenus de respecter l'ensemble des législations locales et internationales en matière de douanes et de commerce.

**Le groupe Gardinier agit avec transparence et sincérité dans la déclaration de ses transactions auprès des administrations.**

Toutes les informations fournies par ses partenaires aux agents des douanes ou à tout intermédiaire mandaté doivent être exactes et conformes à la réalité.

En aucun cas, les partenaires du groupe ne sont autorisés à influencer une décision commerciale par le biais de pots-de-vin, d'incitations ou gratifications illicites, ou contraires à l'éthique du groupe Gardinier.

Enfin, le groupe et ses représentants traitent fournisseurs, prestataires et sous-traitants avec honnêteté et loyauté.

Ils veillent au respect des contrats, des conditions générales d'achat et de partenariat, et s'engagent à construire des relations durables avec les principaux fournisseurs.



**Le groupe Gardinier interdit toute forme de commissions occultes,**  
y compris les pots-de-vin ou les cadeaux, sur l'ensemble des contrats,  
paiements et accords de paiement indirects.

Il attend de ses fournisseurs un engagement équivalent, fondé sur le respect des droits  
de l'homme, du travail équitable, des pratiques commerciales loyales,  
de la protection des informations confidentielles et des droits de propriété intellectuelle,  
ainsi que sur la lutte contre la corruption et, plus largement, le respect de l'éthique des affaires.

Il exige également que ses fournisseurs, prestataires et sous-traitants respectent  
le Code de Bonne Conduite des Fournisseurs du groupe Gardinier.  
Ils doivent veiller à ce que leur personnel, intervenant dans les établissements du groupe,  
adopte une attitude professionnelle, discrète et respectueuse envers les équipes  
et les clients rencontrés lors de leurs interventions.



## CONCURRENCE LOYALE

Les lois sur la concurrence loyale visent à favoriser une concurrence libre et dynamique.

**Le Groupe Gardinier soutient pleinement ces principes et s'attache à promouvoir un marché ouvert et équitable.** Le respect des règles de concurrence est une priorité pour le Groupe. À ce titre, les principes suivants doivent être strictement observés par chaque partenaire lors de toute activité menée au nom du groupe Gardinier ou de l'une de ses Marques affiliées :

Ne conclure aucune entente  
avec des concurrents  
ou des clients sur la tarification,  
la production  
ou la répartition des marchés.

Présenter systématiquement  
les produits et services du groupe  
dans le respect  
de ses valeurs fondamentales.



## LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

**Le groupe Gardinier s'engage à lutter, dans l'ensemble de ses activités et pays d'implantation, contre toute forme de corruption, trafic d'influence, détournement de fonds publics, favoritisme ou autre manquement à l'éthique.**

Aucun collaborateur n'est autorisé à offrir ou accepter un cadeau ou un service qui pourrait créer un sentiment d'obligation, altérer son jugement professionnel ou laisser penser qu'une influence est exercée.

Pour évaluer la pertinence d'un cadeau, chaque collaborateur doit considérer sa valeur et s'interroger : si ce geste devenait public, serait-il source d'embarras pour lui-même ou pour l'entreprise qu'il représente ?

Par ailleurs, tout don d'argent est strictement interdit et doit être systématiquement refusé.

L'échange d'objets de valeur avec d'autres entreprises, y compris commerces et restaurants, est strictement interdit.



**Les seuls offerts acceptables sont ceux déclarés et validés des supérieurs hiérarchiques, et seront considérés comme tels dans une démarche de développement de la Marque, de ses activités commerciales ou des commerces affiliés.**

Par exemple : un voyage d'étude territoriale ou une négociation commerciale avec un candidat à la licence sur un marché spécifique. Dans ce contexte, une invitation au restaurant, la prise en charge des frais d'hôtel ou d'un billet d'avion peuvent être acceptés, sous réserve d'accord préalable de la Direction.

Par ailleurs, aucun employé ne doit solliciter ni encourager la réception de cadeaux, repas ou divertissements de la part de personnes ou entreprises ayant une relation commerciale actuelle ou potentielle avec le Groupe Gardinier.

Offrir ou accepter de tels avantages de valeur pourrait être perçu comme une tentative d'influencer la relation de manière inappropriée.



## CONFLIT D'INTÉRÊT

Le conflit d'intérêt existe dès lors qu'un collaborateur est en position d'influer sur une décision du groupe, susceptible de lui conférer un avantage personnel ou de favoriser un parent ou un proche.

Les décisions commerciales du groupe et de ses filiales sont prises de manière objective, sans aucune considération personnelle. Toute activité ou mission des collaborateurs et des organes de gouvernance du groupe Gardinier (conseil de surveillance, CODIR, CIG, CODEV etc.), contraire aux intérêts du groupe, est strictement proscrite par la Direction.

Un conflit d'intérêt pour un salarié du groupe peut prendre les formes suivantes :

Être employé ou exercer une activité, y compris en tant que consultant, pour une entreprise concurrente ou ayant des liens commerciaux avec le groupe Gardinier, ou souhaitant en établir.

Réaliser un investissement substantiel, sans autorisation préalable de la Direction, dans une société concurrente.

Obtenir un avantage personnel dans des transactions impliquant le groupe Gardinier.



## SINCÉRITÉ DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

**Le groupe Gardinier s'engage à fournir une information exacte, transparente et régulière.**

Le groupe et ses collaborateurs veillent à produire des comptes sincères et réguliers, reflétant fidèlement la situation financière, les résultats des opérations, les transactions, ainsi que l'actif et le passif de l'entreprise. L'établissement de ces documents se fait dans le strict respect des principes comptables, avec des écritures justifiées par des pièces appropriées, émanant de parties agissant de bonne foi. Tous les documents sont conservés conformément aux lois en vigueur et aux politiques internes du groupe.

Tout transfert de fonds requiert une vigilance particulière, notamment quant à l'identité du bénéficiaire et au motif du transfert.

Si un représentant officiel ou une agence de régulation sollicite des informations ou planifie une inspection, le groupe veille à coopérer de manière honnête et loyale avec les autorités compétentes, en répondant aux requêtes légitimes et aux procédures administratives valides.

Les partenaires doivent également adopter une attitude transparente dans leurs échanges avec l'administration, et s'abstenir d'encourager ou d'inciter quiconque à fournir des informations inexactes ou mensongères.

Toute destruction d'éléments pertinents à une enquête est strictement interdite.



### **COMMUNICATION AVEC LES TIERS : MÉDIAS, RÉSEAUX SOCIAUX, INVESTISSEURS ET AUTORITÉS**

**Le groupe Gardinier met principalement en avant la qualité de ses produits et services dans le cadre de toutes actions commerciales ou de ses activités publicitaires.**

Toute communication destinée à des tiers doit être rigoureusement exacte et conforme aux exigences légales et réglementaires applicables.

**Le groupe Gardinier et ses filiales mettent en avant la qualité de leurs activités sans jamais dénigrer la concurrence.**

Afin de garantir la cohérence, l'exactitude et la conformité des communications, seuls les collaborateurs expressément habilités par la Direction Générale du groupe sont autorisés à faire des déclarations publiques ou à répondre aux demandes d'information émanant des médias, investisseurs ou autorités. Il est strictement interdit aux collaborateurs de créer des pages ou comptes au nom de l'entreprise sur Internet, d'utiliser les logos ou de s'exprimer publiquement au nom du groupe et/ou de ses affiliés sans autorisation préalable de la Direction Générale.



## CONFIDENTIALITÉ

Dans le cadre de son activité au sein du groupe Gardinier, chaque employé acquiert des connaissances et des informations qui sont non publiques et appartiennent exclusivement au groupe. La société compte sur ses collaborateurs pour préserver la confidentialité de ces informations essentielles.

Les informations confidentielles comprennent, sans s'y limiter, les données relatives aux fournisseurs, les technologies développées par le groupe Gardinier, les recettes, les données économiques et les chiffres en général, les prix de vente, ainsi que les projets commerciaux et marketing, les communications internes, et les informations concernant les produits existants et à venir.

Ces informations doivent être utilisées exclusivement dans le cadre des activités professionnelles pour le groupe et ne doivent en aucun cas être divulguées à des tiers. À l'intérieur de la société, l'accès aux informations confidentielles doit être limité aux seules personnes ayant besoin de ces informations pour accomplir leurs missions. En cas de départ d'un salarié, celui-ci doit restituer tout matériel et document appartenant au groupe, ainsi que toutes copies de ceux-ci.

Les documents confidentiels doivent être conservés dans un environnement sécurisé, hors de la vue de tiers. Ils doivent, dans la mesure du possible, être marqués comme « **confidentiels** ». De plus, ces documents ne doivent pas être envoyés à des télécopieurs ou imprimantes sans surveillance, ni être discutés de manière non confidentielle.

Le groupe Gardinier s'engage à assurer une gestion loyale des informations et documents confidentiels.



## PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tout ce qui est créé dans le cadre de l'emploi pour le groupe Gardinier ou l'une de ses filiales, qu'il s'agisse d'inventions, de découvertes, d'idées, d'améliorations, de programmes logiciels, d'œuvres d'art, de créations, de livres, de processus de fabrication, de styles décoratifs, entre autres, appartient au groupe Gardinier ou à la filiale concernée.

Le produit du travail réalisé par un salarié dans le cadre de ses fonctions, ou grâce aux ressources et informations mises à sa disposition par la société, est la propriété du groupe. En cas de création ou de développement d'un tel produit, les collaborateurs doivent en informer immédiatement le groupe Gardinier par écrit et coopérer aux démarches nécessaires pour assurer la protection de ces créations, dans le respect des droits du groupe.

Dans le cadre d'une collaboration avec des consultants externes, un accord écrit approprié, ou une décharge, doit être signé avant le début de toute mission, afin de garantir que le groupe bénéficie des droits sur les travaux réalisés.

**Les Marques appartenant au groupe Gardinier, telles que Gardinier, Taillevent, Drouant, Domaine Les Crayères, Le Comptoir du Caviar, Les Expériences de Taillevent, Les Caves de Taillevent, ainsi que toute autre Marque affiliée, sont essentielles au succès du groupe.**

Elles doivent être protégées contre toute utilisation abusive et utilisées avec la plus grande prudence. Il est impératif de se référer à la charte graphique de la filiale concernée pour toute utilisation correcte des Marques commerciales.

Enfin, lorsque le groupe utilise des produits créés par des tiers, tels que des œuvres artistiques ou de la musique, il doit veiller à respecter les règles en vigueur. Cela inclut l'utilisation de logiciels pour lesquels le groupe détient une licence valide et le respect des conditions d'utilisation de cette licence. Les œuvres écrites et musicales sont souvent protégées par les droits d'auteur, et leur copie ne doit se faire que dans les limites permises par la législation.



La procédure de gestion des informations du groupe Gardinier stipule que les partenaires doivent gérer les informations de manière à répondre aux besoins de l'entreprise tout en garantissant leur efficacité, leur sécurité et leur conformité avec les obligations légales et réglementaires. Cette procédure s'applique à tous les documents conservés sous toute forme au sein du groupe Gardinier et de ses sociétés affiliées, qu'ils soient écrits ou électroniques.

Il convient de rappeler que des règles strictes régissent le traitement et l'utilisation des données personnelles, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Ces règles s'appliquent notamment à la collecte, à l'utilisation, à la conservation, à la modification, à la divulgation et à la destruction des données personnelles.

Les documents doivent toujours être préparés dans le respect des règles d'exactitude et de fiabilité et conservés de manière appropriée.

Les documents doivent être un reflet exact et sincère des transactions et autres événements enregistrés dans les systèmes comptables et d'information du groupe Gardinier.

Il est formellement interdit de maintenir des fonds, des actifs ou des comptes « hors livres » qui ne seraient pas correctement comptabilisés, quelle qu'en soit la raison.

La responsabilité de la gestion de ces documents et de la conformité aux règles mentionnées incombe principalement à la Direction Administrative et Financière.



## PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT & RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

**En tant qu'entreprise responsable, le groupe Gardinier s'engage à développer son activité dans le respect de la préservation des ressources naturelles et énergétiques,**

tout en réduisant la production de déchets et en minimisant ses impacts environnementaux.

Cet engagement implique le respect des dispositions légales en vigueur en matière de protection de l'environnement.

Le développement de chaque nouvel emballage fait l'objet d'une optimisation du rapport qualité, image et démarche écologique afin de préserver au maximum les ressources utilisées.

Plusieurs grands principes guident le choix des emballages :

l'utilisation de matières certifiées, la recyclabilité des emballages et la réutilisation.

Dans la poursuite de sa politique de réduction des déchets, le groupe Gardinier a déployé des solutions en faveur du tri sélectif cinq flux sur l'ensemble des établissements qu'il opère en France, et du tri des biodéchets dans les cuisines de ses restaurants en réponse aux obligations légales du Grenelle 2 de l'Environnement.

**Le groupe Gardinier adopte une démarche responsable dans le développement de ses exploitations.** L'optimisation de la performance énergétique, le choix des matériaux et des équipements, ainsi que les solutions en matière d'électricité sont systématiquement intégrés à chaque étape de conception afin de garantir un impact environnemental limité.

**Le groupe Gardinier proscrit également le gaspillage alimentaire.**



**Dans le cadre de l'application de la Charte Éthique du groupe Gardinier,**  
la Direction Générale a souhaité étendre à l'ensemble du groupe  
les principes du manifeste partenarial signé entre l'UNESCO et l'association Relais & Châteaux,  
dont certains établissements du groupe font partie.

Cet engagement vise à garantir un développement durable  
des activités liées à la restauration, à la santé et à l'environnement.

Composé de 12 engagements, il se trouve en annexe  
de la présente Charte Éthique du groupe Gardinier.



## ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA CHARTE

Les lignes de conduite énoncées dans cette charte ne couvrent pas l'intégralité des normes et procédures applicables au groupe Gardinier. Elles ne constituent pas une explication exhaustive des lois applicables au groupe, à ses filiales ou à ses employés dans un pays donné.

Les équipes du groupe ont la responsabilité de se tenir informées des législations applicables à leurs activités, qu'elles soient exercées au sein des filiales du groupe, des établissements sous licence ou au siège, ainsi que des procédures internes du groupe.

Toute violation des présentes normes, des procédures du groupe ou de la législation applicable, peut entraîner des mesures disciplinaires, y compris un licenciement pour les salariés, ou des sanctions pour tout affilié ou licencié du groupe.

Les normes et procédures décrites dans cette charte sont susceptibles d'évoluer, à l'instar de la législation.

En cas de violation substantielle de cette Charte Éthique par un partenaire licencié, ce dernier pourrait voir son contrat résilié à ses torts, conformément aux termes du contrat de licence.

Chaque membre de l'équipe du groupe Gardinier représente le groupe et la ou les Marque(s) pour laquelle(lesquelles) il exerce son activité, ainsi que ses(leurs) codes, valeurs et éthique.



## CONTACTS POUR INFORMATIONS

**La Charte Éthique du groupe Gardinier et par induction, de ses filiales et donc de ses Marques commerciales, fournit des informations et des ressources qui soutiennent les pratiques commerciales déontologiques.**

Si un salarié rencontre un problème de conformité, d'ordre juridique ou éthique, il doit contacter son supérieur hiérarchique ainsi que les ressources humaines.

De même, cette Charte Éthique est partie intégrante du contrat de licence ou franchise des futurs et/ou actuels partenaires du groupe Gardinier.

Cette charte a été mise à jour et validée par la Direction Générale du groupe Gardinier le :.....

la Direction Générale du groupe Gardinier



# ANNEXES



# EN HARMONIE AVEC LE VIVANT

12 ENGAGEMENTS POUR  
UN DÉVELOPPEMENT DURABLE



[relaischateaux.com](http://relaischateaux.com)



## **Préface**

Nous vivons une ère marquée par le dérèglement climatique, le déclin de la santé de l'océan et l'effondrement de la biodiversité. D'après le rapport présenté à l'UNESCO en avril 2019 par l'IPBES – l'équivalent du GIEC pour la biodiversité – jamais la nature ne s'est détériorée aussi rapidement au cours de l'histoire. Un million d'espèces, sur un total de huit millions actuellement identifiées, est menacé d'extinction.

Cette perte de diversité, y compris la diversité génétique, représente un risque pour la sécurité alimentaire mondiale en affaiblissant la résilience de nombreux systèmes agricoles.

C'est dans ce contexte qu'est né le partenariat entre l'UNESCO et l'association Relais & Châteaux, dont les engagements soulignent l'importance de l'interconnexion entre l'alimentation, la santé et l'environnement.

Ce partenariat s'intègre dans l'action mondiale de l'UNESCO pour l'éducation, les sciences et la culture, et dans la recherche de nouvelles coalitions plus efficaces entre les organisations internationales et la société civile.

Il est de notre responsabilité collective de changer de cap. Ensemble, nous pouvons retrouver un équilibre entre les êtres humains et leur environnement. Et chacun a un rôle à jouer.

Pour faire émerger des solutions, nous pouvons compter sur les savoirs et l'expérience accumulés à travers plus d'un millier de sites naturels du patrimoine mondial, réserves de biosphère et géoparcs mondiaux désignés par l'UNESCO.

Les connaissances et pratiques culinaires ancestrales inscrites par notre Organisation sur les Listes du patrimoine culturel immatériel de l'humanité constituent aussi un précieux vivier pour le développement d'une alimentation durable, à la fois saine et respectueuse des ressources naturelles.

L'UNESCO et l'association Relais & Châteaux appellent à changer nos regards et nos pratiques liées à l'alimentation, pour construire le monde de demain. Les pages qui suivent peuvent nous guider dans cette voie.

**Audrey Azoulay**

Directrice générale de l'UNESCO





Créé en 1954, Relais & Châteaux est une association qui réunit une collection exceptionnelle d'hôtels et de restaurants indépendants dans le monde. Les femmes et les hommes qui l'incarnent, exerçant le plus souvent en famille, s'engagent à faire vivre et partager leur culture locale, et à transmettre leur passion pour le beau et le bon.

Grâce à leurs métiers – ceux de la table et de l'hospitalité – les maisons Relais & Châteaux sont en relation au quotidien avec toutes les communautés humaines, de toutes origines, ainsi qu'avec la nature dans toute sa diversité et son infinie richesse.

Cette position singulière, peut-être unique, les oblige et les a toujours rendus sensibles aux évolutions du monde.

En 2014, Relais & Châteaux a rédigé un Manifeste affirmant ses engagements pour « un monde meilleur par la table et l'hospitalité ». Depuis, si les maisons ont bien œuvré dans cette direction, force est de constater que le monde, lui, va de plus en plus mal : amplification des dérèglements climatiques, disparition vertigineuse de la biodiversité, crises sociales partout dans le monde.

Alors, comment agir en conséquence ? Comment tenir toute notre place dans ce monde nouveau et contribuer avec conviction, chacun là où nous vivons, à la construction d'une harmonie nouvelle entre les êtres humains et la nature ? Comment apporter notre part, enrichie de toutes nos diversités ? Pour réussir, nous sommes convaincus qu'il faut continuer à adapter les modèles de nos maisons, afin de combiner et d'atteindre nos objectifs environnementaux, sociaux et économiques avec le même niveau d'exigence.

Nous ne pourrions pas inventer ces nouveaux modèles d'hôtels et de restaurants chacun de notre côté : nous devons le faire ensemble, au sein du réseau, car chacune des maisons Relais & Châteaux détient une part de créativité, d'inventivité et de solutions qui peut profiter à toutes les autres. La coopération dont nous avons besoin devra englober toutes les parties prenantes de notre écosystème : nos fournisseurs et producteurs, nos équipes, nos clients – et notamment les jeunes générations – les organisations non gouvernementales et les pouvoirs publics locaux et internationaux.

Nous savons que ces intentions doivent se transformer en actes concrets, visibles et mesurables, que nous porterons autour de 12 engagements, au service de trois grandes missions :



PRÉSERVER  
LES TRADITIONS  
D'HOSPITALITÉ  
ET LES CUISINES  
DU MONDE



CONTRIBUER  
À LA PROTECTION  
DE LA BIODIVERSITÉ  
ET À SON  
DÉVELOPPEMENT



AGIR AU  
QUOTIDIEN  
POUR UN MONDE  
PLUS HUMAIN

© Harro Hecker/Br



CASTEL FRAGSBERG, ITALIE

Ces engagements marquent une volonté profonde : celle de contribuer – à travers la table et l'hospitalité et grâce à notre passion commune pour le beau et le bon – à la construction d'un monde plus respectueux, plus solidaire, plus durable, en harmonie avec le vivant.



6 | préserver  
les traditions d'hospitalité  
et les cuisines du monde



- Promouvoir la richesse des différentes cultures de l'accueil dans le monde, portées par la singularité de chacune des maisons Relais & Châteaux et de leurs territoires d'ancrages. Préserver les patrimoines culturels locaux, les architectures locales emblématiques – des plus traditionnelles aux plus contemporaines – les arts décoratifs ou encore les arts du paysage et des jardins.
- Privilégier les échanges avec les communautés, les producteurs et les fournisseurs locaux afin de cocréer une valeur commune et de permettre à chacun de faire prospérer ses activités et d'entretenir la diversité de son patrimoine.
- Proposer une cuisine qui, à travers la créativité d'un chef, soit le témoignage et l'expression de la singularité d'un lieu et de sa biodiversité, d'un environnement naturel et culturel, d'une histoire locale ou encore de traditions agricoles et marines.
- Œuvrer avec toutes les parties prenantes de notre écosystème pour permettre au plus grand nombre de découvrir et d'apprécier le rôle essentiel de l'environnement, de la cuisine et de l'alimentation en matière de santé, de sensibiliser à la qualité des produits et au partage des plaisirs de la table.





© Fines La Doune

contribuer  
à la protection de la biodiversité  
et à son développement

LA DONAIRA, ESPAGNE



- Contribuer à la régénération et au développement des écosystèmes terrestres et marins, en partenariat avec les pouvoirs publics locaux, les organisations non gouvernementales, les scientifiques, ainsi que tous les autres acteurs soucieux de préserver la biodiversité.
- Capitaliser sur le rayonnement des chefs Relais & Châteaux et leurs choix d'approvisionnement pour favoriser le développement d'une agriculture régénératrice, promouvoir des conditions d'élevage respectueuses du bien-être animal et contribuer à la préservation des océans par le soutien d'une pêche artisanale, pratiquant des méthodes de pêche durable.
- Contribuer au niveau mondial, pour l'association et ses membres, à la lutte contre le changement climatique d'ici 2040, en engageant au quotidien de nouvelles pratiques de gestion des maisons Relais & Châteaux qui permettront une décarbonation progressive, mesurée et pilotée, de leurs activités.
- Atteindre progressivement, pour l'association et ses membres, des objectifs environnementaux très ambitieux d'ici 2040, en matière d'eau, d'énergie, de gestion des déchets, de suppression des plastiques (notamment ceux à usage unique) et d'utilisation de produits locaux et de saison.



© Zao Qian

EQUATEUR



© Sujan

agir  
au quotidien pour un monde  
plus humain

SUJAN SHER BAGH, INDE



© Sé y Luna

PEROU



- Soutenir les communautés locales dans la préservation et le développement de leurs patrimoines culturels et artisanaux. Œuvrer avec elles pour développer l'éducation partout où c'est nécessaire et agir collectivement contre les inégalités. Proposer à ceux qui le souhaitent, dans un environnement d'excellence, la possibilité de s'engager et de progresser, socialement et économiquement, dans les métiers de l'hospitalité et de la cuisine.
- Garantir à nos équipes, grâce à notre projet collectif, une activité porteuse de sens, ainsi que des conditions de travail et des méthodes de management exemplaires, leur offrant un meilleur épanouissement personnel et familial, dans le respect de leur diversité.
- Œuvrer avec notre écosystème pour transmettre nos savoirs faire et notre passion pour le beau et le bon. En faire une richesse partagée au quotidien et promouvoir nos engagements auprès de nos parties prenantes.
- Faire de chaque maison un lieu où prime la qualité de la relation humaine, un lieu de respect et d'harmonie, pour nos clients, nos équipes, et ceux qui nous entourent.



© Villa Crespi



VILLA CRESPI, ITALIE



LAURA AT PT LEO ESTATE RESTAURANT, AUSTRALIE

© Ferns Street Photography



© Nahela Marquet Courtney Photography

BALLYNAHINCH CASTLE, IRLANDE



© Luke Photography

Portés par ces convictions, l'association Relais & Châteaux et l'ensemble de ses membres s'engagent résolument à contribuer à la construction d'un monde plus respectueux, plus solidaire, plus durable, en harmonie avec le vivant.

CLIVEDEN HOUSE, ANGLÈTERRE



Les Engagement en version digitale